

DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°01/PM/2025

**OBJET : ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
302 AVENUE VICTOR HUGO**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 janvier

Le Maire de la Commune de SAULXURES-sur-MOSELLOTTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-29 à R411-32,

Vu les articles L. 2212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande présentée par Mme Nelly MENGIN, demeurant 302, Avenue Victor Hugo à Saulxures sur Moselotte (88290)

Considérant que la pose d'un barnum sur le domaine public nécessite une autorisation d'occupation du domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 : La pose d'un barnum est autorisée devant le 302 Avenue Victor Hugo le vendredi 31 janvier 2025.

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire s'assure de la signalisation de restriction conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel ainsi que de la pré signalisation.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le Maire,
Hervé VAXELAIRE

